



Au Conseil Intercommunal

Préavis 15/2021

relatif aux dépenses extraordinaires
de la législature 2021-2026

Membres du CODIR Dicastère « Finances » :
M. Paul MÉNARD et M. Cédric MARZER

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à l'article 13 de nos statuts, nous vous présentons une proposition concernant les dépenses extrabudgétaires de la compétence du Comité de Direction.

Nous sollicitons le Conseil Intercommunal afin d'obtenir la compétence d'utiliser un montant non budgété de **CHF 45'000.00 par cas**. Ce montant correspond, entre autre, à l'achat d'équipements pour une salle de classe, si nécessaire en cours d'année civile.

Il sera rendu compte de l'emploi fait de cette compétence dans le rapport de gestion.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal

Vu	le préavis No 15/2021 relatif aux dépenses extraordinaires de la législature 2021-2026
Oùï	le rapport de la commission de Gestion/Finances
Considérant	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
Décide	d'approuver la demande de CHF 45'000.00 par cas relative aux dépenses extraordinaires de la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré par le CoDir dans sa séance du 1^{er} septembre 2021.

Au nom du CODIR (Comité de Direction) :
Le Président : Scott ADAMS
La secrétaire générale : Dominique ALTHAUS

